

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

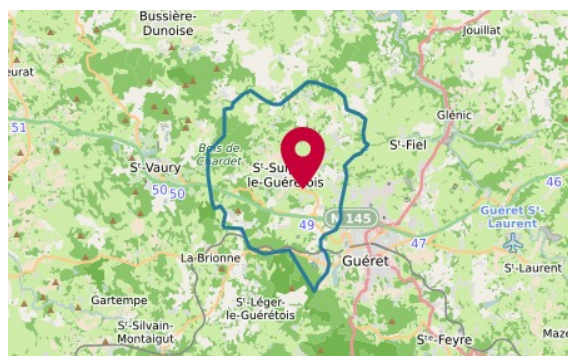


Table des matières

Définition et contenu du rapport d'orientations budgétaires	3
1. Contexte économique, du bloc communal et Loi de finance	4
1.1. Loi de finances 2026	4
1.2. - Loi de Finance	5
2. Présentation de la Commune de St Sulpice le Guérétois	6
2.1. Caractéristiques de territoire	6
2.2. Missions exercées par la commune	8
2.3. Structure budgétaire	8
2.4. Grandes orientations budgétaires et ratios prudentiels	9
2.4.1. Grandes orientations budgétaires	9
2.4.2. Ratios prudentiels	9
2.5. Structure et évolution des ressources humaines	10
2.5.1. Structure et évolution des effectifs	10
2.5.2. Temps de travail, rémunération et avantages en nature	10
2.5.3. Dépenses de personnel	11
3. Budget principal – Commune	12
3.1 Rétrospective et analyse - 2025	12
3.1.1 Section de fonctionnement - 2025	12
3.1.1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement	12
3.1.1.2 Les recettes réelles de fonctionnement	14
3.1.2 Section d'investissement - 2025	17
3.1.3 Résultat 2025 et affectation provisoire	19
3.1.4 Evolution de l'épargne Brute et nette 2022 à 2025	20
3.1.5 Evolution de la dette 2019 à 2025	21
3.2 Prospective – budget 2026	21
3.2.1 Section de fonctionnement – 2026	21
3.2.1.1 les dépenses de fonctionnement	21
3.2.1.2 les recettes de fonctionnement	23
3.2.2 Section d'investissement 2026	25
3.2.3 Structure de la dette	26
4. Budget SPA - CCAS	27
5. Budget Lotissement - ECOQUARTIER	29
5.1 Dette	33

Définition et contenu du rapport d'orientations budgétaires

Les articles L. 2312-1 et L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) envisagées est **obligatoire dans les EPCI et les communes de plus de 3 500 habitants.**

La municipalité a souhaité mettre en place depuis le 1^{er} janvier 2024, un rapport d'orientation budgétaire dans un format allégé, mais répondant néanmoins aux obligations fixées par Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu.

1° Les orientations budgétaires envisagées portant sur les **évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes**, en fonctionnement comme en investissement.

2° La présentation des orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

3° Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette**.

Enfin, doivent figurer dans le rapport d'orientation budgétaire de la Commune les informations afférentes à :

- La structure des effectifs,
- Les dépenses de personnel,
- La durée effective du travail,
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,

1. Contexte économique, du bloc communal et Loi de finance

1.1. Loi de finances 2026

Les principales mesures budgétaires

1. **Dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Stabilisation à 27 Md€, soit le niveau de 2025, sans indexation sur l'inflation, ce qui représente un manque à gagner de 350 M€ pour le bloc communal.

Rétablissement d'une part régionale de DGF, supprimée en 2018, pour un montant équivalent à la fraction de TVA attribuée en 2025.

2. **DILICO** (dispositif de lissage conjoncturel des ressources des collectivités)

Reconduction du dispositif, avec une enveloppe doublée (hors remboursement de 30 %, soit 333 M€).

Communes : 720 M€ (contre 250 M€ en 2025)

EPCI : 500 M€ (contre 250 M€)

Départements : 280 M€ (contre 220 M€)

Régions : 500 M€ (contre 280 M€)

Le reversement du DILICO est désormais conditionné à une évolution des dépenses locales (fonctionnement + investissement) inférieure à la croissance du PIB (~1 %). Les collectivités ne respectant pas cette règle perdront le bénéfice de la correction.

3. **Fraction de TVA et FCTVA**

Gel partiel de la fraction de TVA en raison du recul anticipé du produit en 2025.

Réduction du champ d'éligibilité au FCTVA (−735 M€) : certaines dépenses d'entretien, informatiques ou de bâtiments publics seraient exclues.

Décalage d'un an du versement du FCTVA pour les GFP et EPT (N+1 au lieu de N).

4. **Autres ajustements :**

DCRTP : baisse pouvant atteindre −66 % pour certaines communes.

Fonds vert : nouvelle réduction de 500 M€, après −1,15 Md€ en 2025, soit un fonds limité à 600 M€ en 2026.

Fusion des dotations d'investissement (DETR, DSIL, DPV) dans un Fonds d'investissement pour les territoires (FIT), doté de 1,4 Md€ en AE et 1 Md€ en CP, destiné à la revitalisation des centralités rurales et urbaines.

Baisse des contributions aux agences de l'eau et de l'habitat : −90 M€ et −700 M€ respectivement, soit −790 M€ au total.

Abondement du Fonds de sauvegarde des départements de 300 M€ en ciblant mieux les départements les plus fragiles

5. Enfin, la hausse **du taux de cotisation à la CNRACL** entraînera environ 1,2 Md€ de dépenses supplémentaires pour les budgets locaux.

En résumé, le PLF 2026 impose aux collectivités un effort inédit, avec des conséquences directes sur leur capacité d'investissement et leur autonomie financière. Les communes et intercommunalités « industrielles » sont les plus exposées, mais l'ensemble du bloc local devra ajuster ses stratégies budgétaires pour préserver ses marges de manœuvre. Ces mesures traduisent une volonté de **contrôle strict des finances locales**.

1.2. - Loi de Finance

1. **Loi de Finances 2026** : Promulguée le 19 février 2026, cette loi vise à redresser les comptes publics et à ramener le déficit public à 5% du PIB, contre 5.4% en 2025.

2. **Mesures Clés** :

Fiscalité des particuliers

- Revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu : +0,9 %, pour tenir compte de l'inflation.
- Maintien de l'abattement de 10 % sur les retraites.
- Reconduction de la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR) : 20 % au-delà de 250 000 € (célibataire) ou 500 000 € (couple).
- Hausse de la CSG sur les revenus du capital : +1,4 point, notamment pour les plus-values immobilières des non-résidents hors EEE.
- Création d'une taxe sur les petits colis (e-commerce).

Fiscalité des entreprises

- Aucune réforme majeure de l'imposition des bénéfices, mais plusieurs ajustements sectoriels.
- Nouvelle taxe sur les actifs non professionnels des holdings patrimoniales, applicable aux exercices clos à partir du 31 décembre 2026.
- Durcissement du Pacte Dutreil :
 - **Exclusion partielle de certains actifs de l'assiette d'exonération.**
 - **Allongement de l'engagement individuel de conservation de 4 à 6 ans.**
- Mesures spécifiques pour les entreprises régionales, notamment en Occitanie : fiscalité, transmission, immobilier, facturation électronique.

Logement et immobilier

- **Création du dispositif "Relance logement"**, destiné à soutenir l'offre et la rénovation.
- Ajustements fiscaux sur les plus-values immobilières des non-résidents (via la hausse de CSG).

Consommation et commerce

- **Taxe sur les petits colis** pour encadrer l'impact environnemental et logistique du e-commerce.
- **Doublement du plafond de la réduction d'impôt "Coluche"** pour les dons aux associations caritatives.

Équilibre budgétaire et dépenses publiques

- **Baisse des dépenses de l'État** dans plusieurs secteurs pour contribuer à la réduction du déficit.
- **Prolongation d'impôts exceptionnels** visant les patrimoines les plus élevés.

Ces réformes et mesures visent à stabiliser les finances publiques tout en soutenant la croissance économique et en répondant aux défis environnementaux et sociaux.

2. Présentation de la Commune de St Sulpice le Guérétois

2.1. Caractéristiques de territoire

Source : [Saint-Sulpice-le-Guéretois \(23\) : profil de la population, nombre d'habitants et sécurité en 2026](#)

Statistiques sur la population

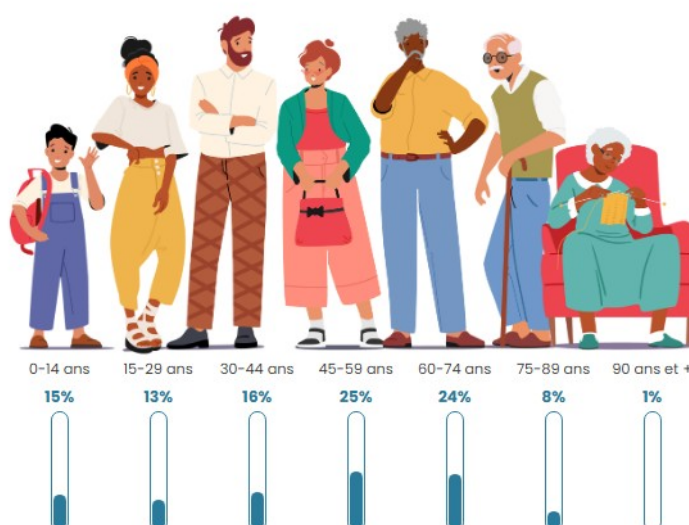
Quel est le profil de la population, sa situation démographique ?



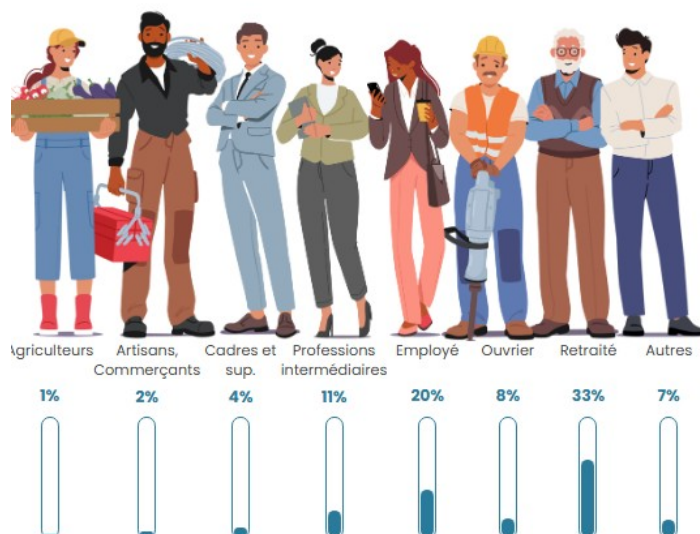
CADRE DE VIE - SAINT-SULPICE-LE-GUÉRÉTOIS



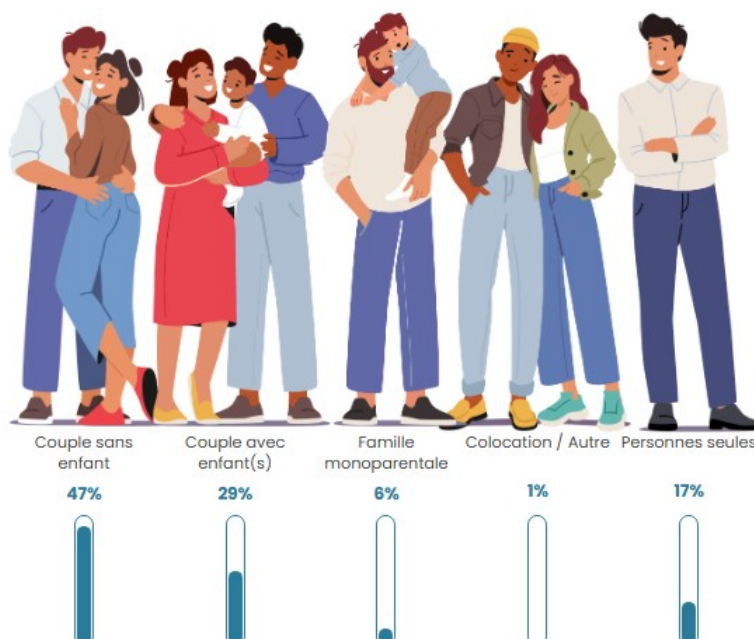
Tranche d'âge



Activité professionnelle



Composition des ménages

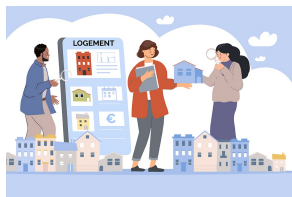


2.2. Missions exercées par la commune

Etat Civil



Urbanisme et Logement



Ecoles et Equipements



Activités culturelles



Santé et aide sociale



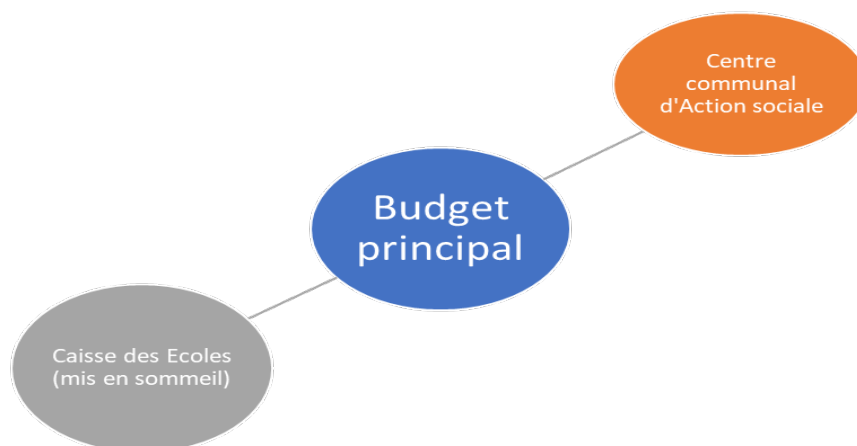
Voirie, aménagements



2.3. Structure budgétaire

Un budget principal et 1 budget annexe SPA (service public administratif), 1 budget en sommeil (caisse des écoles) et enfin 1 budget lotissement (Ecoquartier)

budget SPA : CCAS (peut bénéficier d'une subvention d'équilibre du budget principal)



Le budget Caisse des écoles est clôturé définitivement fin 2025, l'excédent de ce budget sera intégralement affecté au budget principal.

1 budget annexe lotissement : budgets de stock. (Peut bénéficier d'une subvention d'équilibre du budget principal)

ECOQUARTIER

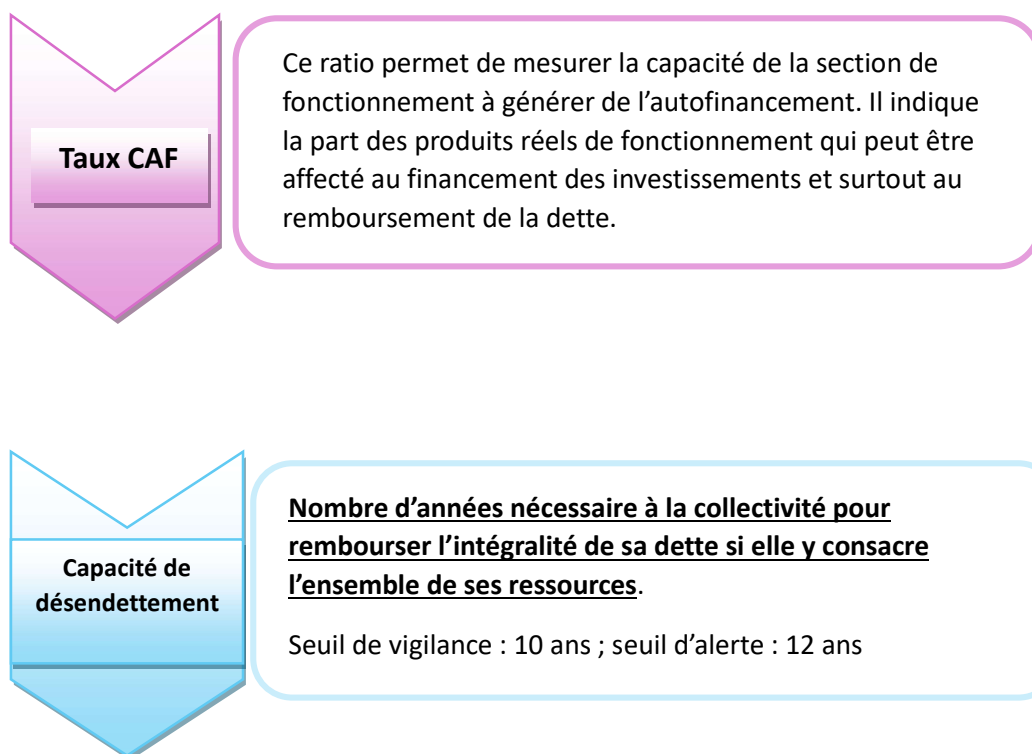
2.4. Grandes orientations budgétaires et ratios prudentiels

2.4.1. Grandes orientations budgétaires

L'objectif fixé par la municipalité depuis 2024 est de maintenir une Capacité d'Autofinancement BRUTE et NETTE positive. Ainsi la commune pourra réaliser en priorité ses investissements sur de l'autofinancement.

2.4.2. Ratios prudentiels

Afin de garantir sa santé financière, la commune devra être vigilante sur les ratios suivants et les seuils de vigilance.





La Commune à une capacité de désendettement inférieure à 3 ans.

2.5. Structure et évolution des ressources humaines

2.5.1. Structure et évolution des effectifs

Les **effectifs permanents** restent globalement stables. C'est l'indicateur le plus important à suivre car il montre l'évolution du nombre de postes pérennes, ceux pour lesquels la collectivité est engagée.

En 2025, la collectivité a procédé au recrutement d'1 agent fonctionnaire stagiaire au sein du pôle administratif et à la rentrée de septembre le choix d'avoir recours à un agent contractuel pour venir compléter l'équipe au sein de l'école maternelle, a été opéré.

Depuis 2023, nous avons deux agents permanents (service entretien et service technique) en congés Longue durée, depuis 2025 deux agents du pôle administratif sont en congé longue maladie.

L'agent en détachement auprès des services de la préfecture a renouvelé sa demande pour une durée d'un an, jusqu'en décembre 2026. Pour info, le grade de cet agent a fait l'objet d'une demande de suppression du tableau des effectifs en Mars 2026.

Répartitions des agents par services et catégories :

	nbre d'agents	Catégories		
		A	B	C
Administratif	4	1		3
Service technique	5			5
Périscolaire (Animation, Ecole...)	9		1	8
Restauration	2			2
	20	1	1	18

La collectivité a eu recours sur 2025 au maximum à 4 contractuels afin de pallier aux différentes absences (CMO, CLD, CPF...).

Pour l'organisation du camp proposé par l'animation jeunesse, le nombre d'intervenant a été de 2 emplois pour une durée d'une semaine.

2.5.2. Temps de travail, rémunération et avantages en nature

Le temps de travail :

- La durée annuelle de travail effectif : 1607 heures (dont journée de solidarité)
- Les rythmes de travail en fonction des activités : plages fixes, plannings périodiques, annualisation.
- Les règles de congés annuels.

Les heures supplémentaires et complémentaires :

Le paiement des heures complémentaires (agent à temps non complet) 100% du paiement de ces heures est affecté aux agents « périscolaire-entretien ». En 2025, les heures complémentaires rémunérées s'élèvent à 119 heures (pour rappel en 2024 les HC rémunérées étaient de 66 heures). Ces heures ont été réalisées par un agent du service entretien/animation à TNC, permettant ainsi de ne pas avoir recours à un agent contractuel pour effectuer ses heures.

Les heures supplémentaires sont de 86 d'heures (agent à temps complet), personnel du service périscolaire et administratif, (pour rappel en 2024 les HS rémunérées étaient de 91 heures). Les agents ont fait leur maximum pour palier entre eux aux absences des collègues, afin de ne pas avoir systématiquement recours à un contractuel sur des courtes périodes.

Le cumul des heures complémentaires et supplémentaires représente un coût de 2 745 €/ brut pour la collectivité.

La rémunération :

Par délibération du 26 février 2018 (Délibérations n°2018-D-06 du 28/02/18, n°2018 D-27 du 13/4/18, n°2018 D-0066 du 15/10/18, n°2021 D-20 du 9/4/21), le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP, qui se décline en IFSE indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise + CIA complément indemnitaire annuel) a été mis en place à compter du 1^{er} mars 2018.

2.5.3. Dépenses de personnel

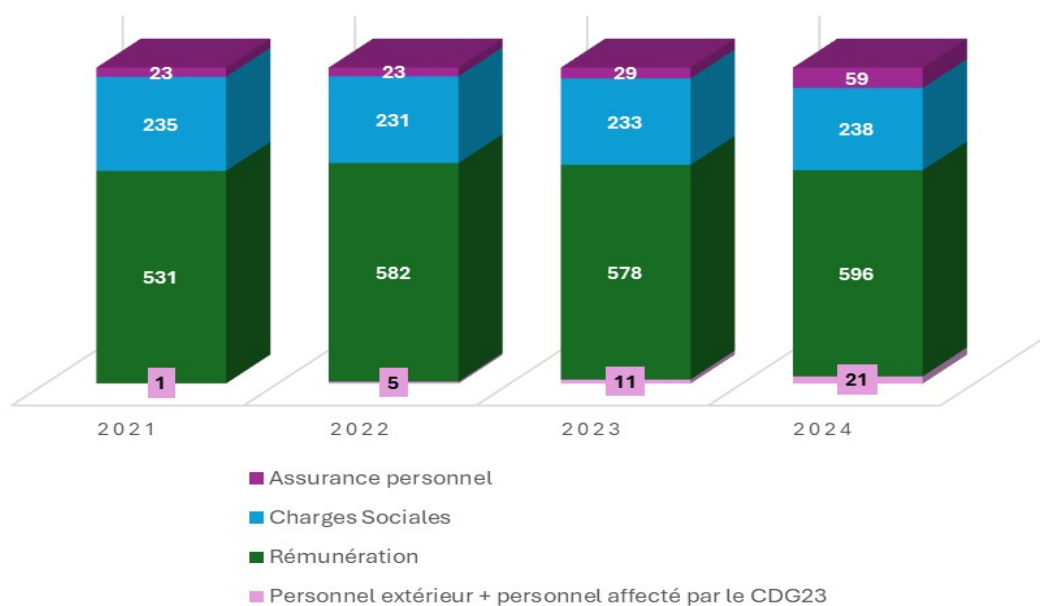
De 2024 à 2025, le chapitre 012 (incluant le personnel affecté par le CDG, les missions exercées par la CAGG, taxe, rémunération du personnel, cotisation assurance personnel, CNAS et médecine du travail) est en baisse d'environ de 3%. Ceci s'explique notamment par :

- La collectivité a eu recours à du personnel mis à disposition par le CDG23 (pour le pôle administratif), le nombre de recours malgré les congés longue maladie de 2 agents ont été moins importants, de plus le CDG a facturé sur les mises à disposition sur l'exercice concerné et non comme en 2024 avec un retard conséquent prenant en compte une partie de l'exercice 2023 et 2024.

Malgré la baisse du chapitre 012, la collectivité a été impactée naturellement par des hausses logiques, comme :

- Le glissement vieillesse traitement (GVT) : la mécanique d'augmentation due à l'ancienneté et l'évolution de carrière.
- le recours à du personnel contractuels ou saisonniers,
- la revalorisation du taux de cotisation employeur CNRACL 3% par an depuis 2025, pour atteindre 43.65% en 2028, pour la collectivité ça correspond à une enveloppe d'environ de 12 000€/an.
- le versement du CIA (complément indemnitaire annuel) pour un montant de 2 410€,
- La refacturation des demandes d'urbanisme (PC, DP..) par les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret s'élève pour l'année 2024 à 7 890.06€ (15 CU, 35 DP, 18PC)

EVOLUTION DES CHARGES DU PERSONNEL EN K€



3. Budget principal – Commune

3.1 Rétrospective et analyse - 2025

3.1.1 Section de fonctionnement - 2025

3.1.1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

On note une hausse de 2% sur les dépenses réelles de fonctionnement en 2025 par rapport à l'exercice 2024.

CHAPITRES	2023-réalisé	2024 - réalisé	2025- réalisé
O11 Charges à caractère général	306 857 €	395 425 €	457 614 €
O12 Charges de personnels et assimilées	872 950 €	936 899 €	904 147 €
65 Autres charges de gestion courante	155 104 €	178 280 €	175 493 €
66 Charges financières	29 076 €	28 796 €	24 194 €
67 Charges exceptionnelles	951 €	2 694 €	46 €
68 Provisions			13 272 €
Total opération réelles	1 364 945 €	1 542 094 €	1 574 768 €

Chapitre 011 : charges à caractère général (+16%),

Les principaux postes d'augmentation sont :

- Les achats de prestations de services (6042), piscine pour les élèves de l'école élémentaire (augmentation du nombre de classe et encadrement des séances par un maitre-nageur).
- Les dépenses liées au fluides (60612 énergies, 60622 carburants),

- Les fournitures de petits équipements (60632), les services techniques ont réalisé plus de travaux en régie que les années précédentes,
- Les fournitures de voirie (60633), acquisition de panneaux de signalisation suite aux modifications de vitesse et de passage en agglomération de certains villages.
- Bâtiments publics (615221), réparation de chauffe-eaux, gouttière de l'église, nettoyage de la verrière, remise en état de commerce avant nouvelle location à un professionnel, rejointoiement du pignon de l'auberge...
- Travaux de voirie (615231), cheminement entre la fontaine et le city-stade, travaux de marquage au sol.
- Autres biens mobiliers (61558) réparations sur du matériel, remplacement du jeu au city stade suite à la dégradation après tempête (l'assurance a pris en charge cette dépense après travaux),
- Versement à des organismes de formation hors CNPFT (6185), formation auprès du SDIC (pôle administratif), ECF (service technique), CAP pâtisserie.

Chapitre 012 : charges du personnel (-3%),

Explication 2.5.3- dépenses de personnel

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (-2%)

Les dépenses liées aux subventions associations ou autre personne de droit privé (aide octroyée aux élèves du collège de saint vaury voyage scolaire), sont restées stables par rapport à 2025,

Idem pour les indemnités élus et les charges elles ont suivi uniquement la revalorisation de l'indice.

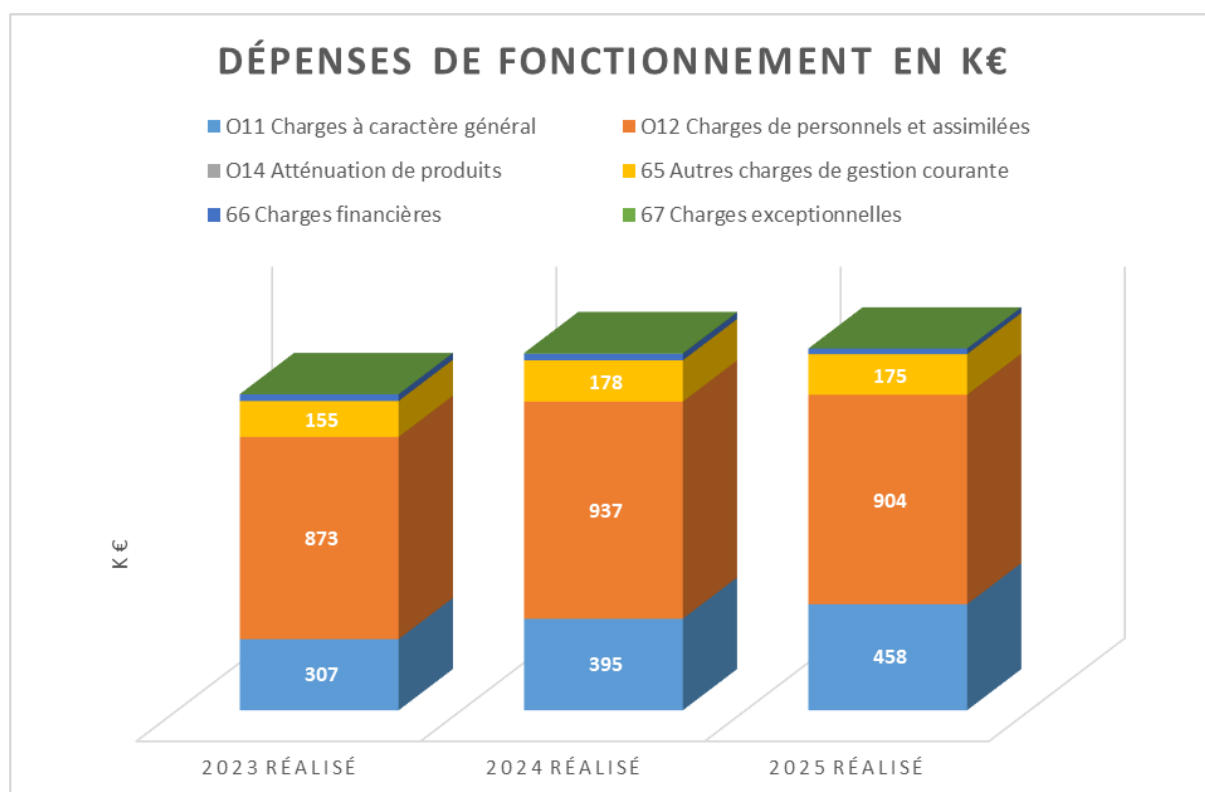
On note une baisse du nombre de repas distribués par le SIVU par rapport à 2024 et des travaux commandés auprès d'Evolis qui n'ont pu être réalisés sur la période programmée.

Chapitre 66 : (-13%)

Les intérêts sont en baisse compte tenu de l'extinction de certains emprunts.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles (+16%) 46.25€

Il s'agit d'annulation de titre sur exercices antérieurs.



3.1.1.2 Les recettes réelles de fonctionnement

Dans sa globalité, les recettes de fonctionnement sont en hausse de 2% sans la reprise de l'excédent antérieur.

Pour rappel, le budget 2025 a été élaboré avec un excédent de l'exercice antérieur de 770 K€, contre 989K€ en 2024.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRES		2023-réalisé	2024 - réalisé	2025 réalisé
OO2	Excédents antérieurs reportés	663 813 €	988 643 €	769 947,17 €
O13	Atténuation de charges	55 767 €	66 719 €	57 022,44 €
70	Produits des services	122 990 €	88 370 €	98 826,99 €
73	Impôts et taxes	789 580 €	790 036 €	803 840,50 €
74	Dotations et participations	753 998 €	830 490 €	833 490,21 €
75	Autres produits de gestion courante	45 757 €	86 951 €	87 661,75 €
76	Produits financiers	112 €	132 €	111,80 €
77	Produits exceptionnels	19 597 €	34 561 €	51 995,10 €
78	Reprise sur provisions			
Total opération réelles		2 451 614 €	2 885 902 €	2 702 896 €

Chapitre 013 : les atténuations de charges (-15%)

Correspond aux remboursements des indemnités journalières de notre assureur en cas d'absence des agents titulaires. Même si le nombre de CLM ou CLD est identique depuis plusieurs années, certains

agents sont arrivés en fin de droit à taux plein de CLD. De ce fait, le montant des remboursements est baisse.

Chapitre 70 : Produits de services (+12%)

Suite au travail collaboratif mis en place avec l'ONF, la commune a bénéficié de nouvelles ressources sur la vente de bois. Les autres recettes liées à l'occupation du domaine public sont en hausse sur 2025.

Chapitre 73 : Impôts et taxes (+2%)

Les recettes d'impôts et taxes sont constantes, pas de changement de taux, la hausse résulte de la réévaluation des bases.

Chapitre 74 : dotations (0%)

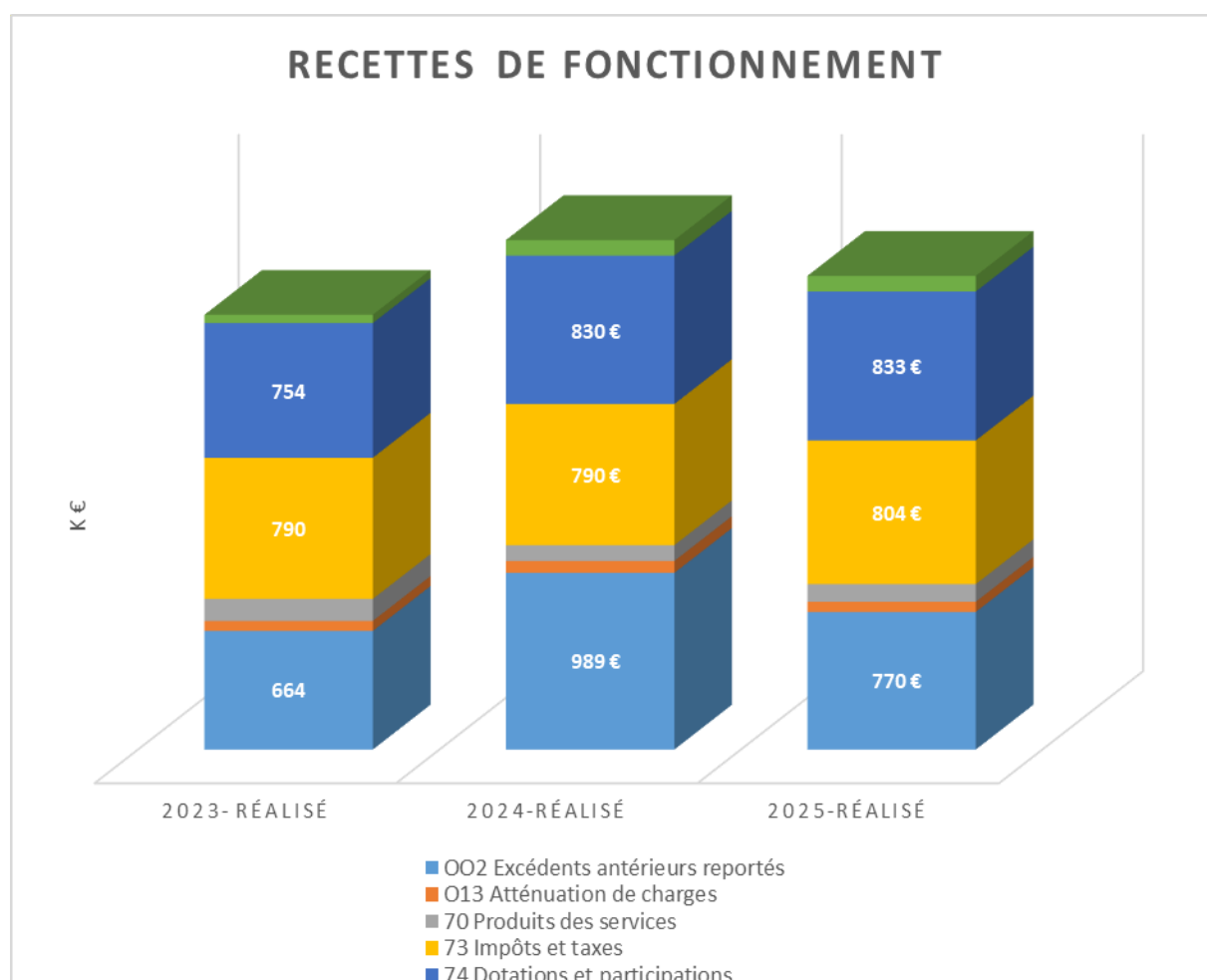
Les dotations restent significativement identiques à 2024.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante (+1%)

Il s'agit de remboursement EDF, GROUPAMA, facturation classe externalisée, loyers...

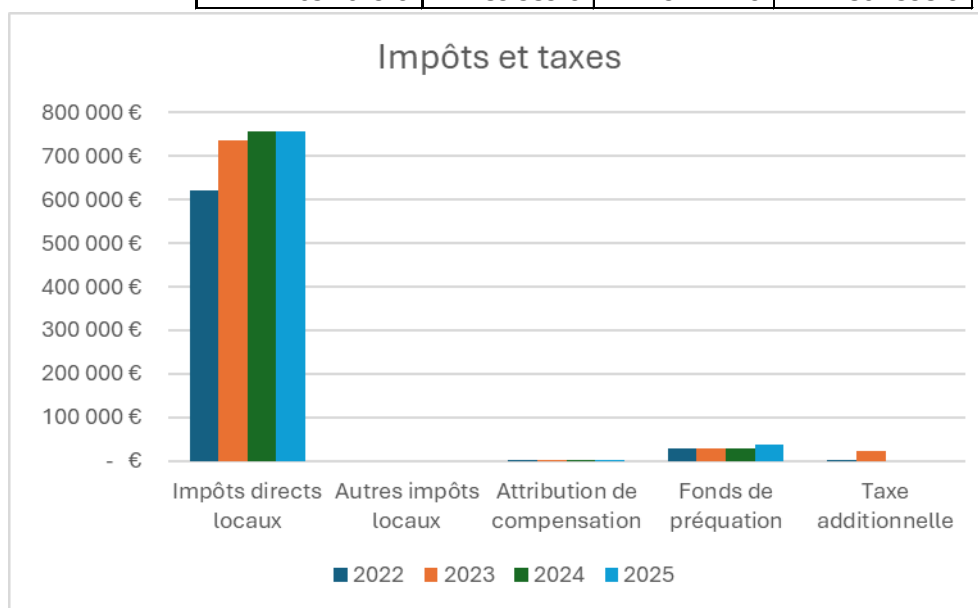
Chapitre 77 : Produits exceptionnels (+50%)

Prend en compte des ventes de parcelles autres que sur l'Ecoquartier et des écritures de plus-value de cession de biens mobiliers (tondeuse - sortie d'inventaire suite à la reprise par le concessionnaire).



Points sur la fiscalité 2025 :

	2022	2023	2024	2025
Impôts directs locaux	620 369 €	735 483 €	755 891 €	755 205 €
Autres impôts locaux				
Attribution de compens	3 244 €	3 244 €	3 244 €	3 235 €
Fonds de préquation	29 647 €	28 943 €	27 645 €	37 825 €
Taxe additionnelle	1 419 €	21 919 €		
Autres			5 332 €	5 332 €
	654 679 €	789 589 €	792 112 €	801 598 €



Evolution des dotations de 2021 à 2025 :

	Dotation forfaitaire	DSR	DNP	DGF
2025	189 495	399 911	52 206	641 612
2024	189 971	380 173	56 274	626 418
2023	193 067	361 716	57 475	612 258
2022	193 783	339 025	58 636	591 444
2021	194 739	324 049	60 979	579 767

DSR : dotation de solidarité rurale

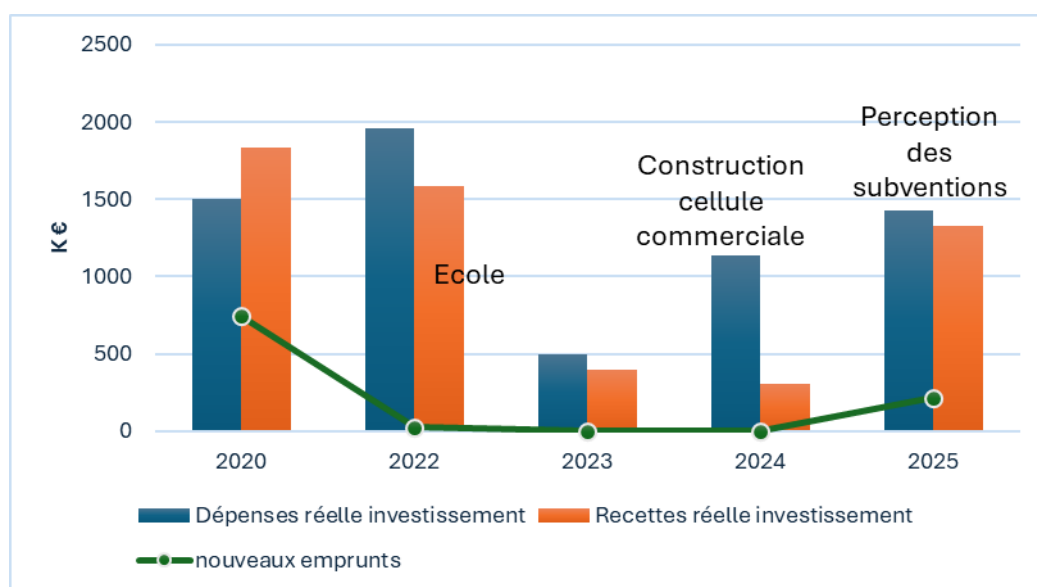
DNP : dotation nationale de péréquation

DGF : dotation globale de fonctionnement

3.1.2 Section d'investissement - 2025

Pour rappel, lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2025, la collectivité avait programmé l'inscription de crédits d'investissement réel à hauteur de 1 229 461.27 € (sans 001 et sans les crédits de DM et RAR), décliné comme suit :

- 153 K€ pour le remboursement du capital de la dette,
- 90 K€ pour les immobilisations corporelles (frais d'étude, insertion, concessions de droits..)
- 664 K€ pour les immobilisations corporelles (acquisition de matériel, travaux d'aménagement, agencement...)
- 314 K€ pour les immobilisations en cours (fin de la construction cellule commerciale).



Sur l'exercice 2025, voici les investissements réalisés :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRES		Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
001	Déficits antérieurs reportés	109 283 €	12 733 €	753 691 €
10	FCTVA reversement	54 097 €		
13	Subventions d'investissement reçues	7 356 €		
16	Emprunts et dettes	206 652 €	169 497 €	153 483 €
20	Immobilisations incorporelles	2 133 €		32 473 €
21	Immobilisations corporelles	74 119 €	269 323 €	334 494 €
23	Immobilisations en cours	39 925 €	694 947 €	149 339 €
Total opération réelles		493 565 €	1 146 500 €	1 423 479 €

Chapitre 16 : baisse du montant du capital annuel à rembourser compte tenu de l'extinction d'emprunt

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles 32 K€

- Honoraires – étude faisabilité réhabilitation école de Theix + école du bourg,
- Etude faisabilité géothermie,
- Honoraire relevé étude avant-projet Ecole de theix et école du bourg,

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 334 K€

- Aménagement parking boulangerie,
- Installation sanitaire douche local les AJI'TES
- Travaux de voirie moulin du champ
- Acquisition tracteur épareuse
- Escalier accès toiture cantine,
- Acquisition de barnum
- Mise en accessibilité devant la mairie + aménagement et agencement

Chapitre 23 : Immobilisations en cours 149 K€

- Fin de la construction de la cellule commerciale.

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRES		Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	110 964 €	29 309 €	531 843 €
13	Subventions d'investissement reçues	64 767 €	276 115 €	581 453 €
16	Emprunts à mobiliser			215 000 €
21	Immobilisations corporelles	48 072 €		
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immo financière (rb BA Ecoqu)	173 741 €		
Total opération réelles		397 544 €	305 424 €	1 328 297 €

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA) 44K€

- Remboursement du FCTVA de 2024 pour 43 K€,
- Taxe d'aménagement pour 1 K€

Chapitre 13 : Subventions d'investissement 581 K€,

- DSIL boulangerie : 68 K€ (solde de la subvention), (subvention allouée : 115K€),
- DETR Boulangerie : 266 K€ (solde de la subvention), (subvention allouée : 425 K€),
- Région Boulangerie : 70K€ (solde de la subvention), (subvention allouée : 100 K€),
- DETR mazaudoux + allée carnot : 4 K€,
- Subvention LEADER city-Stade : 100K€.

Chapitre 16 : Emprunt 215 K€,

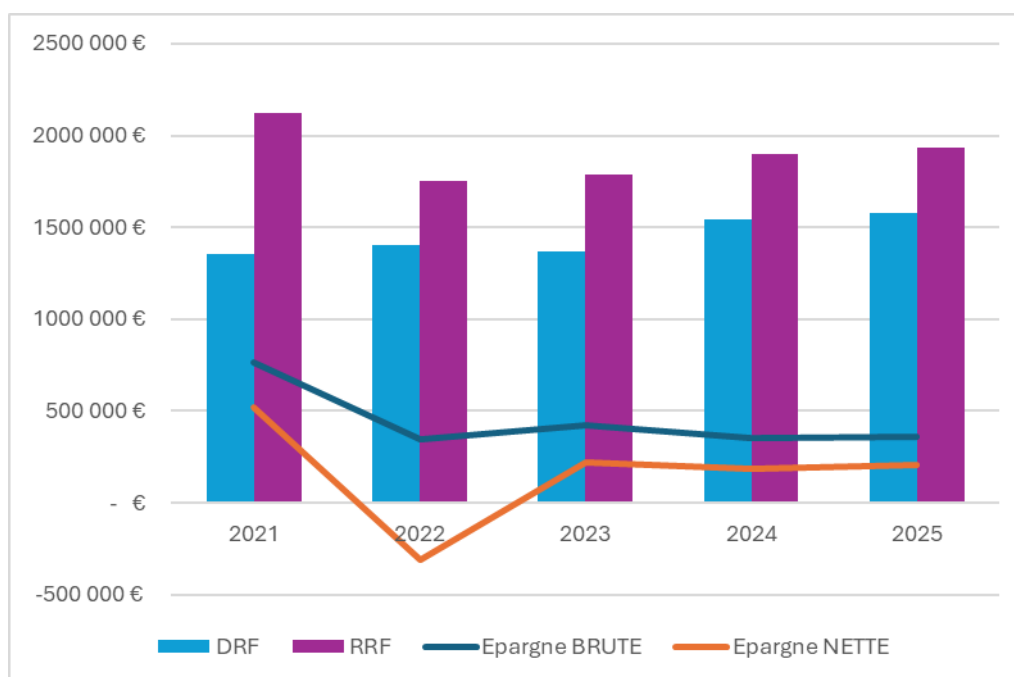
- reste à charge de la commune construction boulangerie et cellule commerciale, cet emprunt est neutralisé par la perception de loyer

3.1.3 Résultat 2025 et affectation (le résultat est calculé en tenant compte des opérations réelles + ordres)

		Budget principal
FONCTIONNEMENT	Total des produits de fonctionnement 2025 (réel + ordre)	2 141 524,68 €
	Total des charges de fonctionnement 2025 (réel + ordre)	1 810 936,63 €
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 BRUT DEFINITIF (hors subv équilibre)	330 588,05 €
	Subventions d'équilibre DEFINITIF au Budget CCAS	8 994,60 €
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 NET DEFINITIF (dont subv équilibre)	321 593,45 €
	RESULTAT DE FONCT. ANTERIEUR REPORTE c/002	769 947,17 €
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 CUMULE DEFINITIF	1 091 540,62 €
INVESTISSEMENT	Total des recettes d'investissement 2025	1 577 459,54 €
	Total des dépenses d'investissement 2025	882 364,05 €
	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT 2025 DEFINITIF	695 095,49 €
	SOLDE D'EXECUTION INVEST. ANTERIEUR REPORTE c/001	-753 690,79 €
	SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2025 CUMULE DEFINITIF	-58 595,30 €
	RAR 2025 - Recettes	3 321,55 €
	RAR 2025 - Dépenses	62 126,33 €
	SOLDE DES RAR 2025	-58 804,78 €
	EXCEDENT / BESOIN DE FINANCEMENT 2025 DEFINITIF (solde cumulé + RAR)	-117 400,08 €
RESULTAT GLOBAL 2025 CUMULE F+I		974 140,54 €
AFFECTATION RESULTAT 2024 Provisoire	Report BP 2025 :	
	Affectation c/1068 (= besoin de financement invest cumulé +	117 400,08 €
	Report R/002	974 140,54 €
	Inscription D 001 (Solde d'exécution INVEST cumulé hors RAR)	58 595,30 €
Inscription R001 (Solde d'exécution INVEST cumulé hors RAR)		

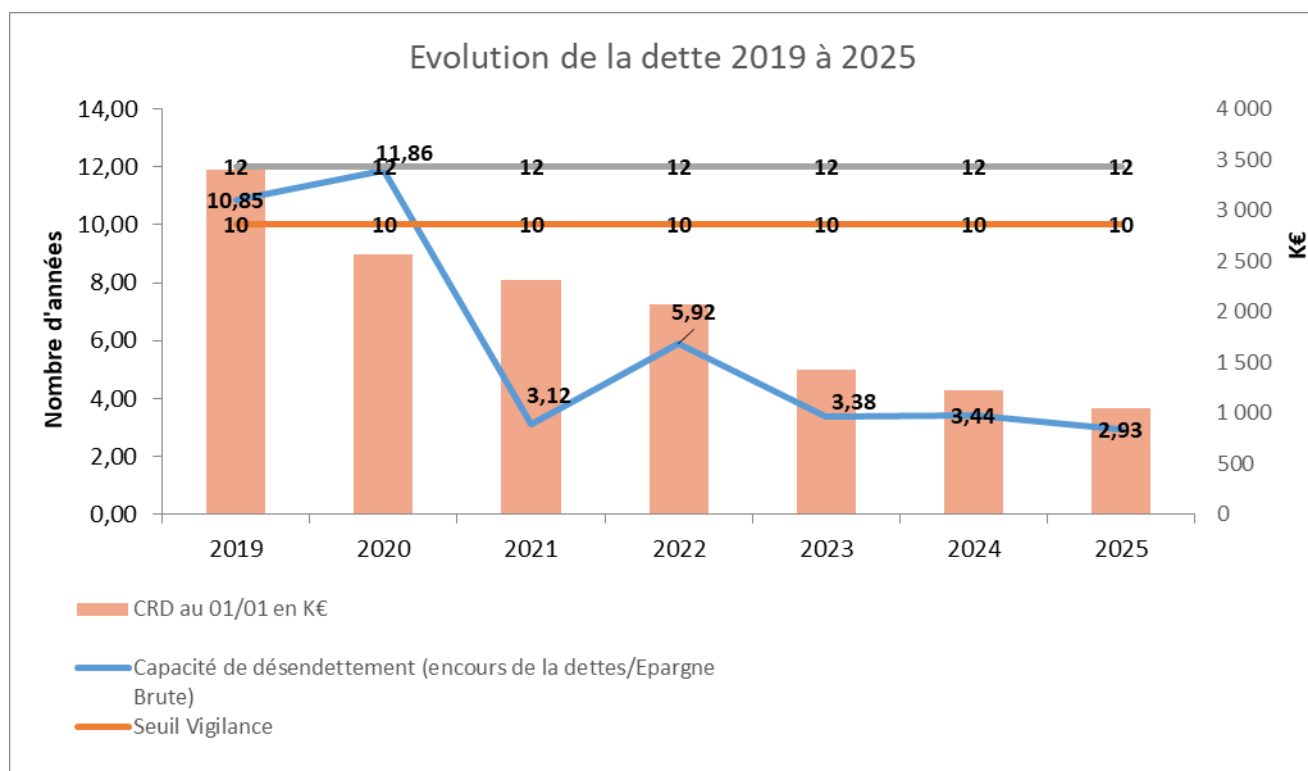
3.1.4 Evolution de l'épargne Brute et nette 2022 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
DRF	1 355 551 €	1 403 399 €	1 364 945 €	1 542 094 €	1 574 768 €
RRF	2 121 733 €	1 751 946 €	1 787 801 €	1 897 260 €	1 932 949 €
Résultat antérieur reporté (A)	498 149 €	521 708 €	663 813 €	988 643 €	769 947 €
Résultat de fin d'exercice dégagé	189 756 €	201 918 €	337 563 €	267 780 €	321 593 €
Résultat Cumulé (A+B)	687 905 €	723 626 €	1 001 376 €	1 256 423 €	1 091 541 €
Epargne BRUTE (RRF-DRF-Résultat antérieur reporté)	766 182 €	348 547 €	422 856 €	355 166 €	358 181 €
Remboursement Capital	243 540 €	659 657 €	206 652 €	169 497 €	153 483 €
Epargne NETTE (Epargen Brute - RB Capital annuel)	522 642 €	- 311 110 €	216 204 €	185 669 €	204 698 €



Afin de permettre à la commune de poursuivre ses investissements, elle doit s'assurer une CAF nette positive. En 2025, la CAF nette est de 205K€ (rappel en 2024 = 186K€). Cette somme va permettre ainsi à la collectivité d'assumer en plus du remboursement de sa dette, des investissements en autofinancement.

3.1.5 Evolution de la dette 2019 à 2025



Depuis 2021, la capacité de désendettement est passée en dessous du seuil d'alerte (12 ans) et de vigilance (10 ans). L'évolution de la dette sur l'exercice 2022, correspond au refinancement de l'emprunt lié à la construction de l'école élémentaire.

La capacité de désendettement :

Ce ratio exprime le nombre d'années **théoriques** qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

3.2 Prospective – budget 2026

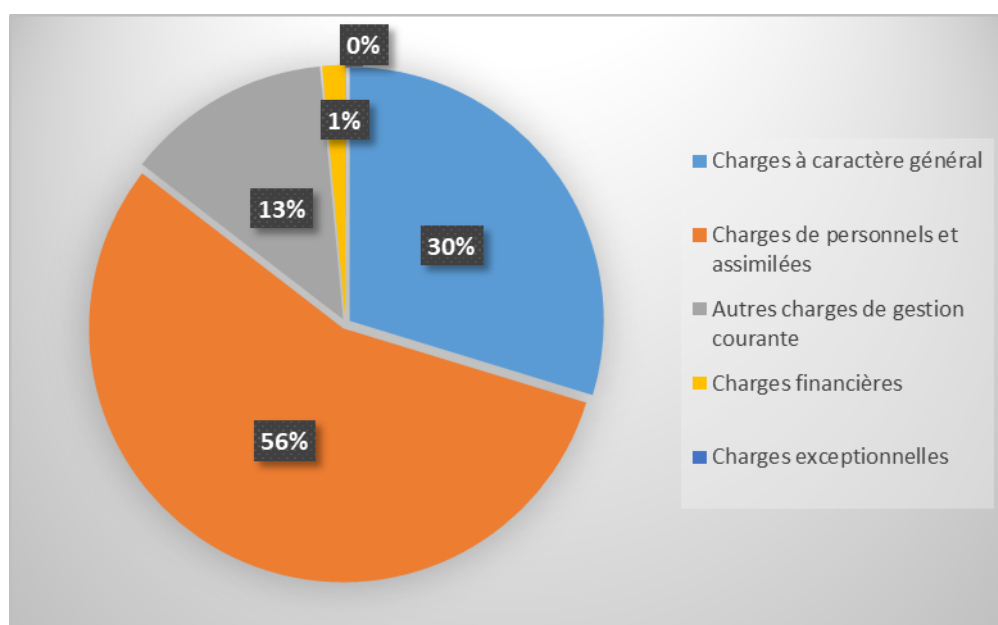
3.2.1 Section de fonctionnement – 2026

3.2.1.1 les dépenses de fonctionnement

Le budget 2026 pourrait de nouveau être construit en suréquilibre (plus de recettes que de dépenses), néanmoins pour permettre une gestion plus fluide et plus efficiente, le choix est fait de construire le budget 2026 à l'équilibre en inscrivant des crédits sur des articles au chapitres 011, 012 et 65 pour réserve. La collectivité pourra ainsi procéder à des virements de crédits à hauteur de 7.5% d'un chapitre à un autre (il s'agit de la fongibilité des crédits).

Attention il est rappelé que la chapitre 012 – rémunération du personnel ne peut bénéficier de virements de crédits, toutes modifications (retrait ou ajout de crédits) doit être présenté devant l'assemblée délibérante.

Répartition des dépenses de fonctionnement sur 2026 :



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	BP 2025	Evolution	BP 2026
O11 Charges à caractère général	539 237 €	13%	609 621 €
O12 Charges de personnels et assimilées	956 450 €	13%	1 085 470 €
65 Autres charges de gestion courante	209 351 €	45%	302 678 €
66 Charges financières	32 200 €	-13%	28 000 €
67 Charges exceptionnelles	500 €	-10%	450 €
68 Provisions	13 864 €	-100%	
Total opération réelles	1 751 603 €	16%	2 026 219 €
Total opération d'ordres			825 000 €
Total section de Fonctionnement			2 851 219 €

Il est proposé une hausse de 16% des dépenses de fonctionnement sur 2026 par rapport au Budget voté en 2025. Cette hausse résulte principalement de l'inscription d'une partie de l'affectation du résultat de l'exercice antérieur, à la section de fonctionnement.

Chapitre 011 – charges à caractère général est revu à la hausse (+ 13%) par rapport au budget voté 2025.

La hausse résulte de plusieurs points :

- l'organisation de manifestation par la commune (salon du livre, fête de la musique, accueil banda...),
- hausse d'ouverture de crédits sur les combustibles,
- une enveloppe « marge de manœuvre » est budgétisée.

Chapitre 012 - dépenses de personnels, une hausse de 13% est appliquée, cette hausse résulte :

- Passage du taux de cotisation CNRACL de 34.65% à 37.65% (+3%) une hausse d'environ de 12K€,
- Prise en compte des changements d'indice/ échelon des agents permanents,

- Inscription d'une enveloppe pour l'attribution du CIA,
- Inscription d'une enveloppe réserve afin de pouvoir agir en fin d'exercice sur de nouveaux besoins dans l'attente d'un Conseil municipal pour régulariser les virements de crédits,
- Recours aux agents contractuels pour pallier les absences (CMO, CLD).

Chapitre 65 – autres charges, hausse de 45% qui s'explique comme suit :

- Subvention d'équilibre prévue au budget CCAS de 13 600 €,
- Indemnités des élus, l'enveloppe est répartie entre le Maire, les Adjointes et les délégués
- Inscriptions d'une enveloppe budgétaire de 4K€ (formation élus),
- Inscription de crédits pour les frais de déplacements,
- L'inscription des crédits pour les créances éteintes et admises en non-valeurs,
- Une hausse des contributions obligatoires (SDIS, SIVU, SDEC, EVOLIS – travaux + contribution annuelle),
- Enveloppe « subvention association »,
- Une réserve.

Chapitre 66 – charges financières, baisse de 13%. Cette baisse résulte de l'extinction de certains emprunts, néanmoins, la collectivité pourra souscrire un emprunt sur 2026, correspondant au reste à charge de la réhabilitation de l'école de Theix, des intérêts ont donc été estimés et inscrit sur le budget primitif.

3.2.1.2 les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRES		BP 2025	Evolution s/ BP	BP 2026
002	Excédents antérieurs reportés	769 947,17 €	29%	989 774,51 €
013	Atténuation de charges	42 000,00 €	19%	50 000,00 €
70	Produits des services	66 037,00 €	33%	87 900,00 €
73	Impôts et taxes	791 296,80 €	4%	823 254,00 €
74	Dotations et participations	823 813,56 €	0%	827 438,00 €
75	Autres produits de gestion courante	100 622,54 €	-39%	61 845,00 €
76	Produits financiers	132,00 €	-16%	111,00 €
77	Produits exceptionnels	- €		
78	Reprise sur provisions			
Total opération réelles		2 593 849 €		2 840 323 €

Chapitre 002 – Le montant inscrit au 002 correspond au résultat global de 2025 (974 140.54€) + le résultat du budget Caisse des écoles clos au 31/12/2025 (15 633.97€)

Chapitre 013 - atténuations des charges : il s'agit des remboursements des indemnités journalières, sur 2026, au 1^{er} janvier 2026 nous avons 3 agents en CLD, 2 sont à demi-traitement et 1 à plein traitement, et un agent en CLM jusqu'à fin août.

Chapitre 70 - produits de service : il s'agit des occupations des domaines publics par Orange, ENEDIS, des recettes de l'AJ, facturation restauration scolaire et périscolaire. Au vu des recettes réalisées sur 2025 des crédits ont été ouverts.

Chapitre 73 - Fiscalité :

Pour information voici un état des lieux sur les bases des taxes pour 2026

	2025	2026	Evolution des bases entre 2025 et 2026
	Bases effectives	Bases prévisionnelles	
Evolution Base TFB	1 939 163 €	1 981 000 €	2,16%
Evolution Base TFNB	75 924 €	76 700 €	1,02%
Evolution Base TH	146 462 €	144 000 €	-1,68%

On peut donc constater que les bases ont très peu évoluées entre 2026 et 2025, alors que sur 2023 et 2024 la hausse était très significative.

Evolution des bases (données transmises par l'état, via l'état 1259)

	2023	2024	2025	2026
Evolution Base TFB	8,03%	9,48%	2,68%	2,16%
Evolution Base TFNB	7,47%	3,78%	-10,94%	1,02%
Evolution Base TH	-1,95%	1,59%	-12,15%	-1,68%

Lors d'une faible hausse des bases, il est recommandé à l'assemblée délibérante d'agir sur le levier fiscal afin que la hausse du taux voté ne soit pas trop impactant sur les foyers fiscaux.

Voici des propositions qui devront faire l'objet d'une étude, afin de pouvoir voter via l'état 1259 les taux qui seront appliqués.

	2026				Propositions							
	Bases prévi	Taux (pas de modif)	Montant	variation du produit	Propo n°1 Taux	Montant	% d'évolution	variation du produit	Taux proposé par CDL	Montant	% d'évolution	variation du produit
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	1 981 000 €	40,11%	794 579 €	16 781 €	41,11%	814 389 €	2,49%	19 810 €	40,91%	810 427 €	1,99%	15 848 €
Taxe Foncière non Bâtie (TFNB)	76 700 €	61,36%	47 063 €	476 €	62,36%	47 830 €	1,63%	767 €	62,59%	48 007 €	2,00%	943 €
Taxe Habitation (TH)	144 000 €	12,47%	17 957 €	- 307 €	12,72%	18 317 €	2,00%	360 €	12,72%	18 317 €	2,00%	360 €
			859 599 €	16 950 €		880 536 €		20 937 €		876 750 €		17 151 €

Pour information sur le Taux actuel de la TFB (40.11%) est ventilé comme suit :

- 17.18% part de la commune
- 22.93% part du département.

Chapitre 74 - Dotations :

Concernant les dotations l'inscription est faite au vu des notifications.

	Dotation élu compte 742	Dotation forfaitaire compte 74111	DSR compte 741121	DNP compte 741127	DGF
2026	4 188	188 860	422 751	48 043	659 654

Un virement à la section d'investissement de 780 K€ est inscrit au BP, ce virement permet l'autofinancement d'une partie des investissements prévus sur 2026.

3.2.2 Section d'investissement 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES				RECETTES				
Chapitres	BP 2026	RAR	BP 2026 Cumul	Chapitres	BP 2026	RAR	BP 2026 Cumul	
001 Déficit antérieurs reportés	58 595,30 €		58 595,30 €	001 Excédents antérieurs reportés			- €	
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)			- €	10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	108 595,30 €		108 595,30 €	
13 Subventions d'investissement			- €	13 Subventions d'investissement reçues	416 000,00 €	3 321,55 €	419 321,55 €	
16 Emprunts et dettes	144 000,00 €		144 000,00 €	16 Emprunts à mobiliser	335 811,00 €		335 811,00 €	
20 Immobilisations incorporelles	60 146,04 €	15 682,48 €	75 828,52 €	21 Immobilisations corporelles			- €	
21 Immobilisations corporelles	263 818,00 €	16 415,11 €	280 233,11 €				- €	
23 Immobilisations en cours	1 095 188,22 €	30 028,74 €	1 125 216,96 €				- €	
TOTAL OPERATIONS REELLES	1 621 747,56 €	62 126,33 €	1 683 873,89 €	TOTAL OPERATIONS REELLES	860 406,30 €	3 321,55 €	863 727,85 €	
			- €	021 Virement du fonctionnement	780 000,00 €		780 000,00 €	
040 Transferts entre sections	4 853,96 €		4 853,96 €	040 Transferts entre sections	45 000,00 €		45 000,00 €	
041 Opérations patrimoniales			- €	041 Opérations patrimoniales				
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	4 853,96 €	- €	4 853,96 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	825 000,00 €	- €	825 000,00 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 626 601,52 €	62 126,33 €	1 688 727,85 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 685 406,30 €	3 321,55 €	1 688 727,85 €	
Résultat BRUT							- €	

La collectivité à l'obligation de venir couvrir via le 1068, le déficit de la section d'investissement constaté lors de la clôture à savoir 56 K€ auquel on ajoute les restes à réaliser de 2025 (en dépense 62 126.33€ - les recettes pour 3 321.55€), pour un solde de 59 K€. Soit un déficit cumulé de 117 K€.

Un emprunt sera vraisemblablement souscrit par la collectivité, couvrant le reste à charge de l'opération réhabilitation de l'école de Theix et/ou de la végétalisation de la cour d'école élémentaire. Le budget sera donc actualisé lors de la consultation des offres auprès des établissements bancaires.

Compte tenu de sa capacité d'autofinancement, la collectivité peut prévoir des crédits en dépenses d'investissement comme suit :

- Frais d'étude sur les différents projets en cours,

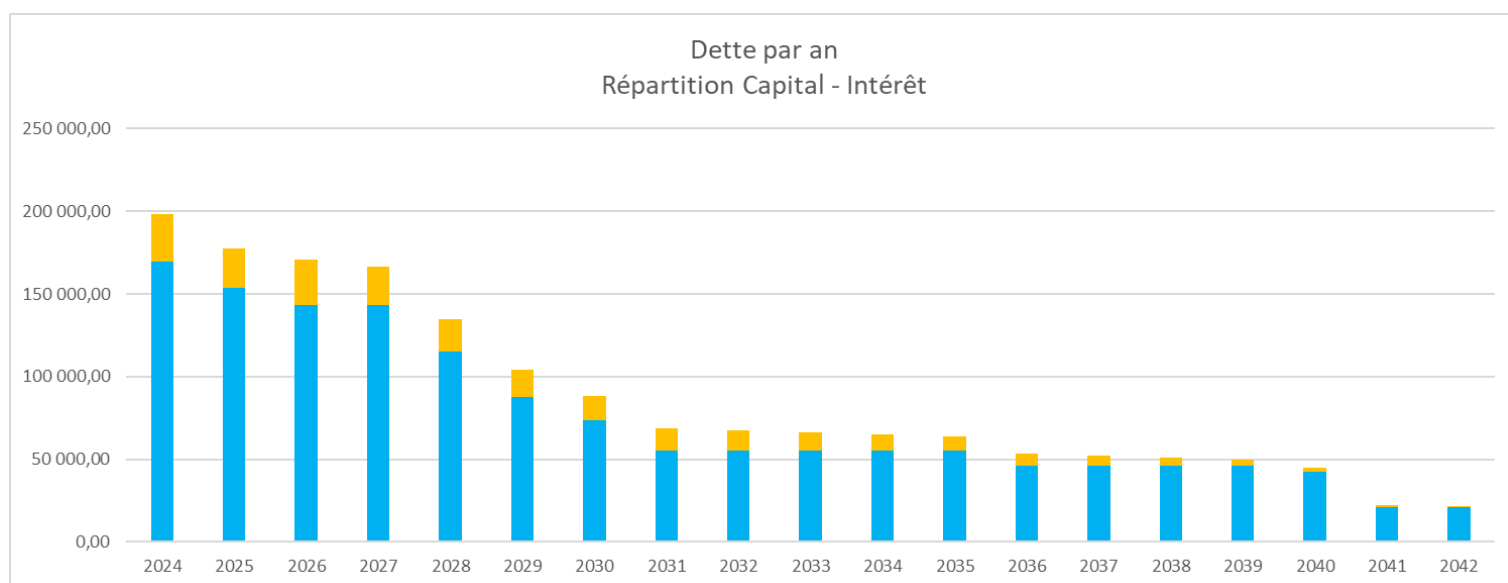
- Agencement et travaux sur bâtiments public,
- Voirie,
- Matériel et outillage incendie, voirie, restaurant scolaire, technique, informatique,
- Mobiliers,
- Matériel roulant,
- Végétalisation école élémentaire + réhabilitation de l'école de theix + vidéoprotection.

Les recettes correspondent pour à l'acompte des subventions ETAT, EPCI et Région des projets mentionnés ci-dessus et le compte 1068- besoin de financement de la section d'investissement et la perception de FCTVA de 2025.

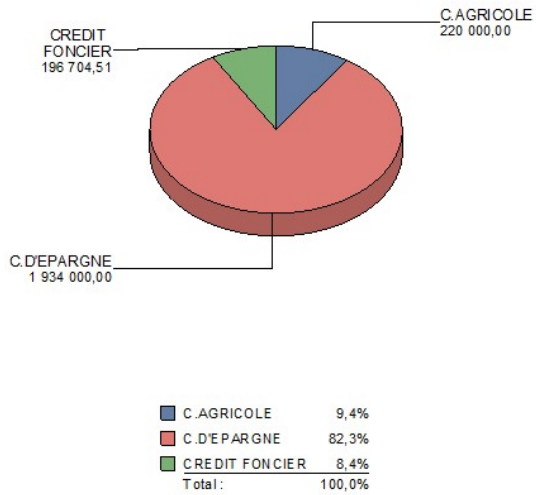
3.2.3 Structure de la dette

Au 31/12/2025, le capital restant dû est de **1 203 875.11 €**. La dette est composée de 10 emprunts. Dont 3 emprunts seront clôturés fin 2025.

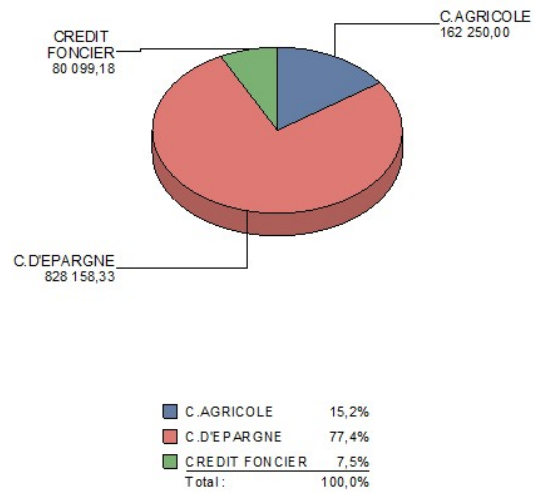
Profil d'extinction



CAPITAL EMPRUNTE



CAPITAL RESTANT DU AU JEUDI 9 AVRIL 2026



Une dette sécurisée :

4. Budget SPA - CCAS

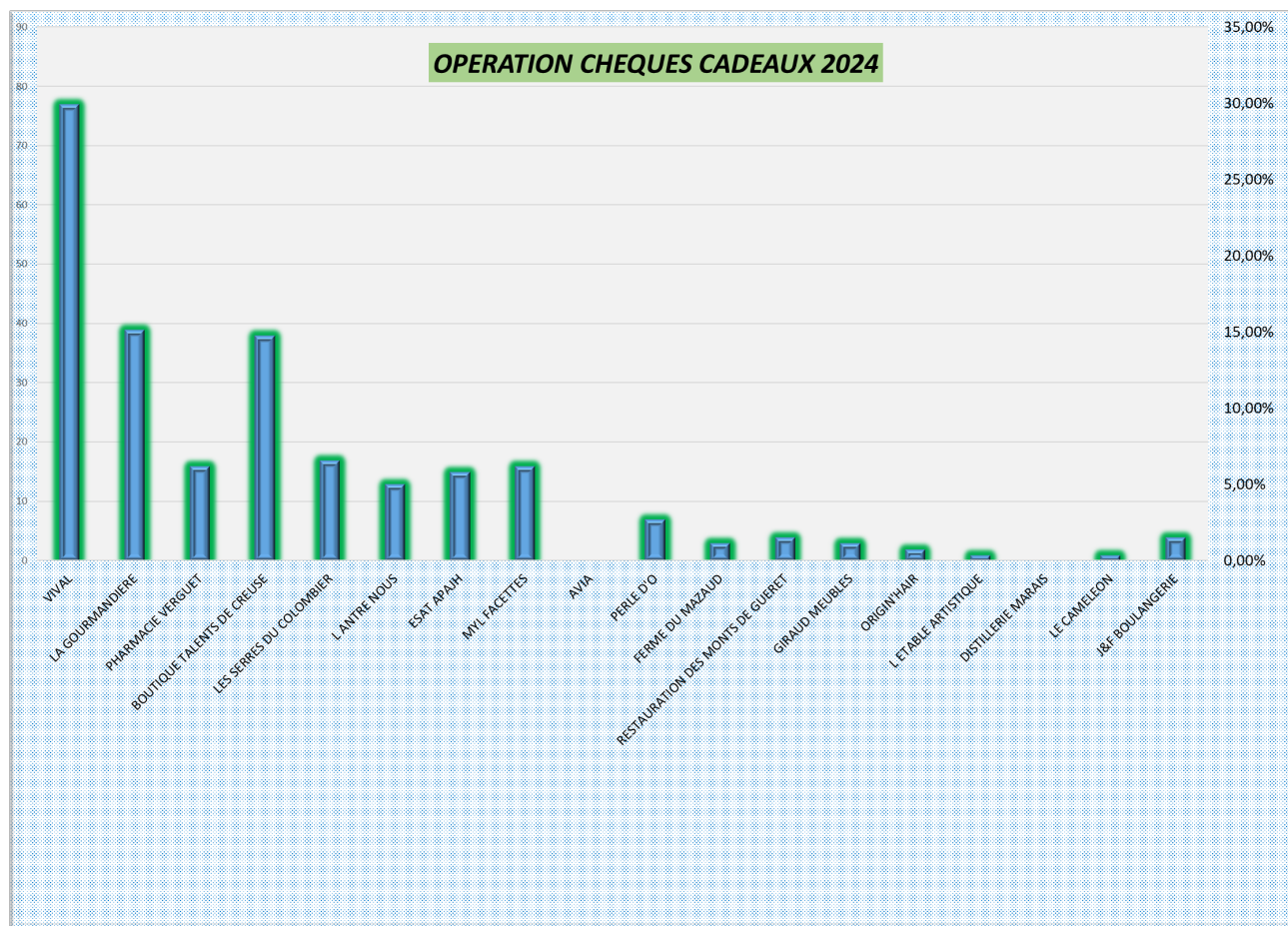
1/ Les chiffres clés 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres		Budget Primitif 2025	Réalisé 2025	Chapitres		Budget Primitif 2025	Réalisé 2025
011	Charges à caractère général	11 300,00 €	10 147,93 €	002	Excédents antérieurs reportés		
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	- €	70	Produits des services		1 153,33 €
				75	autres produits de gestion courante	11 800,00 €	8 994,60 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		11 800,00 €	10 147,93 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		11 800,00 €	10 147,93 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		11 800,00 €	10 147,93 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		11 800,00 €	10 147,93 €

Les principales dépenses du budget CCAS correspondent aux chèques cadeaux, colis pour les aînés et l'organisation d'un goûter.

L'utilisation des chèques cadeaux pour l'année 2024 est de 87%, il convient de rappeler que la période d'utilisation a été amplement rallongée (15/12/2024 au 14/12/2025).

Colis aînés	2 409,24 €
Chèques cadeaux + colis aînés	6 400,00 €
organisation goûter	941,69
affranchissement	397



Lors du goûter organisé le 25 mars 2025, 106 participants. Les retours ont été positifs et la municipalité souhaite renouveler pour 2026, ce temps de partage.

Les recettes proviennent des ventes de concession et la subvention d'équilibre du budget principal qui vient uniquement couvrir le besoin nécessaire au budget, sans que celui-ci ne dégage d'excédent. Le montant de la subvention d'équilibre de l'exercice 2025 s'élève à **8 994.60 €** (5 285.49€ en 2024, il faut tenir compte que sur 2024 on avait un excédent antérieur reporté de 1 751.44€, permettant de minimiser le montant de la subvention d'équilibre, soit en cumulé 7 036.93 €).

2/ projection 2026

Le Conseil d'administration du CCAS lors de la séance du 22 octobre 2025 à acté la reconduction :

- du dispositif chèque cadeaux pour les aînés âgés de 70 à 79 ans inscrite sur les listes électorales de la commune avec une valeur faciale de 30€.
 - Les colis distribués aux personnes de plus de 80 ans (valeur des colis pour une personne 21 €, colis couple 35€),
 - Le maintien du goûter, programmé le 28 février 2026.

Au vu des dispositifs maintenus pour l'année 2026, le budget a été construit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		Budget Primitif 2026	Chapitres		Budget Primitif 2025
011	Charges à caractère général	13 600,00 €	002	Excédents antérieurs reportés	
65	Autres charges de gestion courante		70	Produits des services	
			75	autres produits de gestion courante	13 600,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		13 600,00 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		13 600,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		13 600,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		13 600,00 €

Le choix est fait d'équilibrer ce budget uniquement via la subvention d'équilibre du budget principal, si des concessions sont vendus sur l'exercice 2026, la subvention sera diminuée d'autant.

Colis aînés	9 750,00 €
Chèques cadeaux + colis aînés	
organisation goûter	1 300,00 €
affranchissement	250,00 €
Subvention Bureau aide sociale goûter	500,00 €

5. Budget Lotissement - ECOQUARTIER

1/ Les chiffres clés 2025

Le Budget Ecoquartier est un budget de lotissement.

Sur l'exercice 2025, la commune a vendu 3 lots pour une superficie de 1 988m², pour un montant de 41 624.99 € TTC.

La collectivité a consenti un bail emphytéotique pour une durée de 55 années entières et consécutives prenant effet le 21 mai 2025 et pour finir le 20 mai 2080 avec les maisons familiales creusoise concernant les parcelles :

- BB 315 (lot 1 superficie 558m2),
- BB 316 (lot 2 superficie 585m2),
- BB 317 (lot 3 superficie 474m2).

Ce bail est consenti moyennant une redevance annuelle de 1€. Le bailleur s'engage à construire 6 logements sociaux sur lesdites parcelles.

L'excédent sur la section de fonctionnement dégagé à la clôture 2025 est de 11 992.79 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres		BP 2025	CA 2025	Chapitres		BP 2025	CA 2025
011	Charges à caractère général			002	Excédents antérieurs reportés	14 935,19 €	14 935,19 €
65	Autres charges de gestion courante	5,00 €		70	Produits des services	140 650,00 €	41 624,99 €
66	Charges financières	3 000,00 €	2 942,82 €	74	Dotations et participations		
				75	Autres produits de gestion courante	5,00 €	0,42 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		3 005,00 €	2 942,82 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		155 590,19 €	56 560,60 €
042	Transferts entre sections	267 904,68 €	41 624,99 €	042	Transferts entre sections	130 254,68 €	
043	Opération à l'intérieure de la section			043	Opération à l'intérieure de la section		
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		267 904,68 €	41 624,99 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		130 254,68 €	- €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		270 909,68 €	44 567,81 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		285 844,87 €	56 560,60 €

Le budget ne disposait pas de crédit suffisant pour procéder à l'annulation total du stock de l'année précédente. Il a été convenu avec le Conseiller au décideur local de procéder sur cet exercice à l'annulation partielle du stock à hauteur de 41 624.99€. Il est prévu sur l'exercice 2026 en vue de la clôture de ce budget de rapatrier sur le budget principal la zone humide, la voirie et toutes zones non constructibles. Il conviendra également d'anticiper le delta restant à la charge de la commune sur les lots qui seront vendus à Creusalis.

Dépenses d'investissement « opérations réelles », d'ordre budgétaire :

- Emprunts et dettes : inscriptions du capital de la dette à hauteur de 21 900 €.

La section d'investissement est clôturée avec un excédent de 102 220.31€.

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres		BP 2025	CA 2025	Chapitres		BP 2025	CA 2025
001	Déficits antérieurs reportés			001	Excédents antérieurs reportés	82 495,32 €	82 495,32 €
16	Emprunts et dettes	21 900,00 €	21 900,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)		
21	immobilisations corporelles			16	Emprunts à mobiliser		
				27	Autres immo financière (rb BA Ecoquartier)		
TOTAL OPERATIONS REELLES		21 900,00 €	21 900,00 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		82 495,32 €	82 495,32 €
040	Transferts entre sections	- €		040	Transferts entre sections	267 904,68 €	41 624,99 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €		TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		267 904,68 €	41 624,99 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		21 900,00 €	21 900,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		350 400,00 €	124 120,31 €

2/ projection 2026

- 1- Le stock du budget lotissement comporte actuellement des terrains autres que des terrains à bâtir (jardins et zone humide) qui doivent impérativement réintégrer le budget principal.

La zone humide représente une superficie de 12 200m² et les jardins 4 200m² sur un total de surface terrain de 40 678m² acquis pour un montant de 203 021.63€.

On peut estimer le coût de la bascule de ses terrains sur le BP comme suit :

- Zone humide 12 200m² * 203 021.63 (montant total acquisition) / 40 678m² (superficie totale écoquartier) = 60 889.52 €,

- Jardins $4\,200\text{m}^2 * 203\,021.63$ (montant total acquisition) / $40\,678\text{m}^2$ (superficie totale écoquartier) = 20 961.97 €.

Il convient donc de prévoir pour l'exercice 2026 l'inscription d'une recette en fonctionnement pour 81 851.49 au compte 7015 (sans application de la TVA puisque les terrains sont non constructibles) et sur le budget principal une dépense d'investissement au 2111 – terrains pour la même somme.

- 2- Suite à la signature du bail emphytéotique avec les maisons familiales creusoises, il convient de basculer les parcelles concernées du budget Lotissement vers le budget principal. Le terrain change d'affectation pour une activité hors du champ d'application de la TVA, cette réintégration au Budget Principal doit donc être réalisée à son coût de revient avec application de la TVA (il s'agit du principe d'une livraison à soi-même pour que la TVA déduite ne soit pas remise en cause).

Il convient donc de prévoir pour l'exercice 2026 l'inscription d'une recette en fonctionnement pour 32 633.43€ HT au compte 7015 (avec application de la TVA) et sur le budget principal une dépense d'investissement au 2118 – autres terrains pour la somme de 39 160.12€ TTC.

Enfin, il convient de prévoir l'annulation du stock de terrain aménagé pour 226 279.69€ qui est erroné et constater le stock comme il aurait dû l'être au 31/12/2025 soit de 98 525.91€.

Pour réaliser ses écritures, il conviendra de faire une subvention d'équilibre du budget principal au budget Ecoquartier de 4 030.96 €.

1/ Les chiffres clés 2026 – Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement « opérations réelles », d'ordre budgétaire :

- Reprise de l'excédent dégagé sur l'exercice antérieur,
- Vente de terrain faite au budget principal (zone humide + jardins + parcelles mise à disposition des maisons familiales creusoises via un bail emphytéotique)
- Subvention du budget principal

Dépenses de fonctionnement « opérations réelles », d'ordre budgétaire :

- Les charges financières lié à l'emprunt souscrit pour la réalisation des travaux au sein de l'écoquartier.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		BP 2026	Chapitres		BP 2026
011	Charges à caractère général		002	Excédents antérieurs reportés	11 992,37 €
65	Autres charges de gestion courante	5,00 €	70	Produits des services	114 484,92 €
66	Charges financières	2 754,47 €	74	Dotations et participations	
			75	Autres produits de gestion courante	4 035,96 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		2 759,47 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		130 513,25 €
042	Transferts entre sections		042	Transferts entre sections	
043	Opération à l'intérieure de la section	226 279,69 €	043	Opération à l'intérieure de la section	98 525,91 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		226 279,69 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		98 525,91 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		<u>229 039,16 €</u>	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		<u>229 039,16 €</u>

2/ Les chiffres clés 2026 – Section d'Investissement

Dépenses d'investissement « opérations réelles », d'ordre budgétaire :

- Emprunts et dettes : inscriptions du capital de la dette à hauteur de 21 900 €.

Recettes de fonctionnement « opérations réelles », d'ordre budgétaire :

- Reprise de l'excédent dégagé sur l'exercice antérieur.

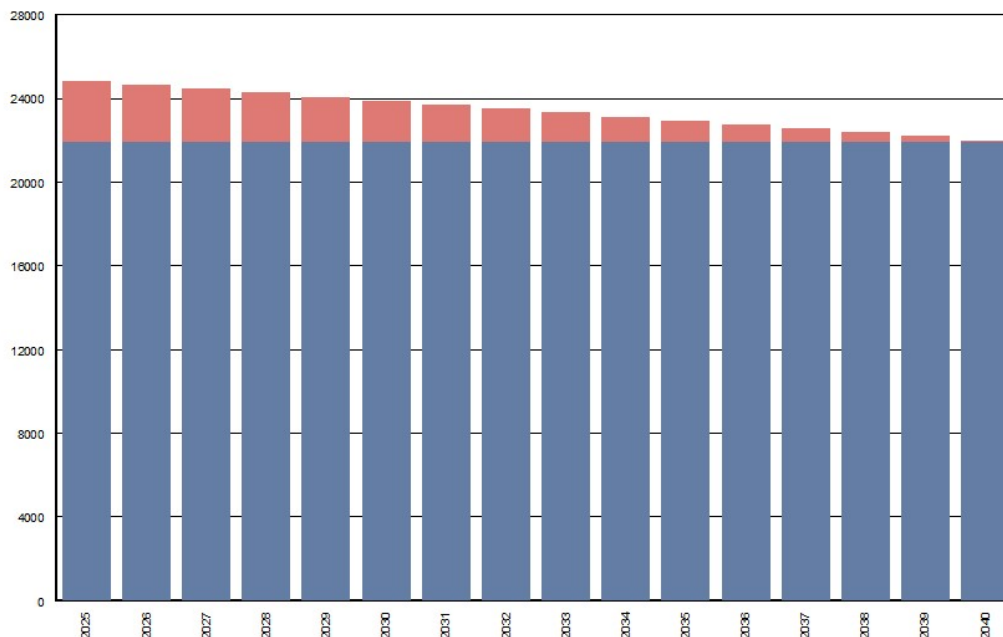
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		BP 2026	Chapitres		BP 2026
001	Déficits antérieurs reportés		001	Excédents antérieurs reportés	102 220,31 €
16	Emprunts et dettes	21 900,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	
21	immobilisations corporelles		16	Emprunts à mobiliser	
			27	Autres immo financière (rb BA Ecoquartier)	
TOTAL OPERATIONS REELLES		21 900,00 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		102 220,31 €
040	Transferts entre sections	98 525,91 €	040	Transferts entre sections	226 279,69 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		98 525,91 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		226 279,69 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		120 425,91 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		328 500,00 €

L'emprunt cours jusqu'en 2040, le capital restant dû au 01/01/26 est de 328 500€. Lorsque toutes les parcelles seront vendues, le CRD devra être basculé sur le budget principal ou que la collectivité procède au remboursement anticipé de celui-ci.

5.1 Dette

CRD au 01/01/2025 : 350 400 €

EXTINCTION DE LA DETTE
TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE



LEXIQUE

1K€ = 1 000 €

SPA : Service public administratif

CAF : La capacité d'autofinancement d'une entreprise constitue un indicateur qui compare les **revenus et dépenses de trésorerie**. Cet indicateur sert donc plusieurs objectifs :

CAF BRUTE : produits réels de fonctionnement - charges réelles de fonctionnement

CAF NETTE : CAF Brute – Capital de la dette

La capacité de désendettement : Ce ratio exprime le nombre d'années **théoriques** qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.